

## Incendies sur l'installation de stockage de déchets non dangereux de Pavie

Des contrôles réalisés sur site



Incendies sur l'installation de stockage de déchets non dangereux de Pavie

Le mercredi 23 juin 2020, à 22 h 30, un incendie s'est déclaré sur l'installation de stockage de déchets non dangereux de Pavie. 45 sapeurs pompiers et dix véhicules du service départemental d'incendie et de secours (SDIS 32), provenant de plusieurs centres de secours Auch, Pavie, Masseube, Castéra-Verduzan, ont rapidement maîtrisé l'incendie, avec l'extinction définitive du feu peu après minuit. Aucun blessé n'est à déplorer et les mesures réalisées sur place par le SDIS n'ont pas révélé d'impact des fumées sur la qualité de l'air.

Une surveillance a été mise en place par le SDIS 32 jusqu'en fin de matinée le mercredi, et toute la journée par l'exploitant du site qui a procédé également à un compactage des terres et à une surveillance continue du site.

L'incendie s'est produit sur le casier de stockage de déchets en cours d'exploitation, sur une étendue comprise entre 200 et 500m<sup>2</sup>. Il s'agissait d'un feu uniquement en surface.

L'origine du feu n'est pas déterminée, la gendarmerie a engagé dès hier soir des investigations, afin de déterminer les causes du sinistre.

Dans la journée, l'inspection des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement s'est rendue sur site afin de conduire une analyse de l'impact sur l'environnement, des causes et des circonstances de l'incendie. Les eaux d'extinction ont été intégralement contenues dans le casier étanche de stockage des déchets. Il ressort des premiers éléments d'analyse qu'il n'y a pas eu d'impact sur la membrane de protection qui assure l'étanchéité du casier ni sur les équipements de collecte du biogaz.

Ce matin, une reprise de feu a eu lieu à 5 h 40. La caméra thermique a détecté l'incendie et a automatiquement passé l'alerte aux SDIS. Le feu s'est déployé en surface sur le même versant, à proximité du premier départ de feu de la soirée du 23 juin. Il a été maîtrisé rapidement par le SDIS 32 à 7 h.

Dès 8 h 30, la DREAL a diligenté une nouvelle inspection.

En fonction des résultats de ces analyses et des éventuelles préconisations qui seront faites à leur issue, les membres de la commission de suivi du site de Pavie (CSS), composée de 17 membres dont les représentants de l'exploitant, des collectivités territoriales concernées, des associations de riverains de l'installation, des associations de protection de l'environnement, des représentants des salariés de l'exploitation ainsi que deux personnalités qualifiées, seront tenus informés des suites de cette inspection.